

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin d'information officiel de la Municipalité du Canton de Harrington



Le mot du maire Pierre Richard

Chères citoyennes et chers citoyens,

Nous avons récemment ajouté un mot à notre vocabulaire ... Derecho. Cette tempête majeure a affectée tous les résidents de Harrington. En fait, à la 4e journée, 100% des résidences et lieux d'affaires n'avaient pas de courant et pour plusieurs, la situation n'a été rétablie qu'à la 9e journée. Je remercie nos employés qui ont déployé tous les efforts pour adresser la situation, CAMMAC qui a offert douches, eau potable, etc... et surtout, vous les résidents de Harrington qui ont démontré solidarité et entraide en prêtant main forte à ceux et celles en besoin. Profitons des leçons apprises lors de cet événement pour nous préparer, collectivement et individuellement pour les prochains sinistres qui nous affecterons inévitablement à l'avenir.

Je profite de cette occasion pour réitérer mon appréciation aux membres du Conseil municipal pour leur dévouement aux intérêts collectifs de la municipalité. Vos conseillers sont : Richard Francoeur, Gerry Clark, Chantal Scapino, Robert Dewar, Julie James et Daniel St-Onge. Nous accueillons avec plaisir vos commentaires et suggestions en tout temps et je vous invite à communiquer avec la directrice générale ou le directeur général adjoint, les conseillers municipaux, ou avec moi au (819) 687-2122, poste 3208 ou par courriel au p.richard@harrington.ca.

En terminant, afin de rester à l'affut des informations municipales, je vous encourage à visiter notre site web, notre nouvelle page Facebook et de vous inscrire au service Telmatik si ce n'est pas déjà fait.

Cordialement,

Pierre



Dans ce numéro:

Le mot du maire

PAGE 01

La tournée du service d'incendie

PAGE 02

Inscription aux alertes municipales

PAGE 02

Station de lavage de bateau

PAGE 03

Sécurité incendie: un nouveau règlement

PAGE 03

La municipalité est sur Facebook

PAGE 03

L'écocentre municipal

PAGE 03

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

PAGE 06

La panne de courant en image

PAGE 07

La caravane d'eau le 23 juillet

PAGE 08

État de la route 327

PAGE 08

Tenir son chien en laisse

PAGE 08

Nous joindre

PAGE 08



Visite du service des incendies sur le territoire de Harrington

LA BRIGADE DU SERVICE DES INCENDIES SERA EN PLEINE TOURNÉE DURANT LE MOIS D'AOUT

La brigade des incendies de Harrington cognera aux portes des domiciles afin de valider la présence d'avertisseurs de fumée, de prodiguer des conseils et de répondre aux questions de la population en lien avec la prévention des incendies.

Les visites résidentielles sont effectuées par deux jeunes prévisionnistes étudiants. Ces derniers sont reconnaissables par leur uniforme aux couleurs du Service des incendies de Harrington. Embauchés pour la saison estivale, ces étudiants feront leur tournée au cours du mois d'août.

Cette démarche annuelle est un moyen privilégié afin de sensibiliser la population aux mesures de protection et aux gestes préventifs.

Les prévisionnistes rappelleront notamment aux résidents que chaque domicile doit obligatoirement comporter un avertisseur de fumée fonctionnel par étage, rappelleront l'importance d'avoir des extincteurs portatifs ainsi que des avertisseurs de monoxyde de carbone, en plus de répondre aux questions des citoyens. Un fiche de recommandation sera transmise suite à leur visite.

«Notre objectif, est de réduire au maximum les risques reliés aux incendies et le tout commence avec la prévention», fait remarquer le directeur du SSI, Neil Swail. « Aussi, nous souhaitons rassurer les citoyens : les pompiers ne sont pas là pour leur vendre quoi que ce soit. Leurs visites permettent d'abord et avant tout de faire de la prévention. »

INSCRIPTION AUX SERVICES D'ALERTE MUNICIPAL

Dans le cadre de son plan d'urgence, les résidents de Harrington peuvent maintenant être contactés par un système automatisé de messagerie d'urgence géré par la municipalité, SANS FRAIS D'UTILISATION POUR LES CITOYENS.

Ce système est supporté par le centre de contact de Telmatik. Il est en opération 24 heures par jour, 365 jours par année et permet de rejoindre rapidement tous les citoyens afin de les tenir informés de toutes situations particulières. Au moyen de cet outil de communication novateur, les citoyens peuvent recevoir une panoplie de renseignements tels que: message d'urgence, interruptions de services, avis généraux, événements ou lors de toute autre situation jugée urgente.

Le service téléphonique dispose actuellement d'une liste de numéros de téléphone établie à partir de l'annuaire téléphonique. Si vous n'avez pas de ligne téléphonique terrestre, nous vous suggérons de vous inscrire. Le système permet plusieurs inscriptions pour une même adresse et vous permet de choisir le mode de communication désiré (appel téléphonique, courriel ou messagerie texte).

Il est important que les citoyens et les commerçants maintiennent à jour leurs informations. Les renseignements fournis lors de votre inscription demeurent confidentiels et ne seront utilisés que pour les fins du service d'alerte des situations urgentes. Il est possible de se désabonner des alertes, en tout temps, en désactivant votre compte.

Pour plus de détails consultez notre site internet:

www.harrington.ca/services-aux-citoyens/service-urgencete-telmatik

« Notre objectif, est de réduire au maximum les risques reliés aux incendies et le tout commence avec la prévention. »



Lavage des bateaux avant la mise à l'eau

VOTRE RESPONSABILITÉ ET UNE OBLIGATION POUR PRÉSERVER NOS LACS !

Toute personne qui souhaite mettre un bateau à l'eau, que ce soit à partir d'un terrain privé ou d'un accès public, doit se rendre à la station de lavage municipale et nettoyer son bateau. Cela permettra d'assurer la préservation de nos lacs.

Tous les plaisanciers qui ne se conforment pas à l'obligation de laver leur embarcation s'exposent à une amende de 500 \$ à 2 000 \$ imposée par la municipalité.

LA STATION DE LAVAGE DE BATEAUX EST SITUÉE AU 2811, ROUTE 327 (À LA CASERNE DES POMPIERS).

**NE TRAÎNEZ PAS
VOS BIBITTES
de lac en lac!**

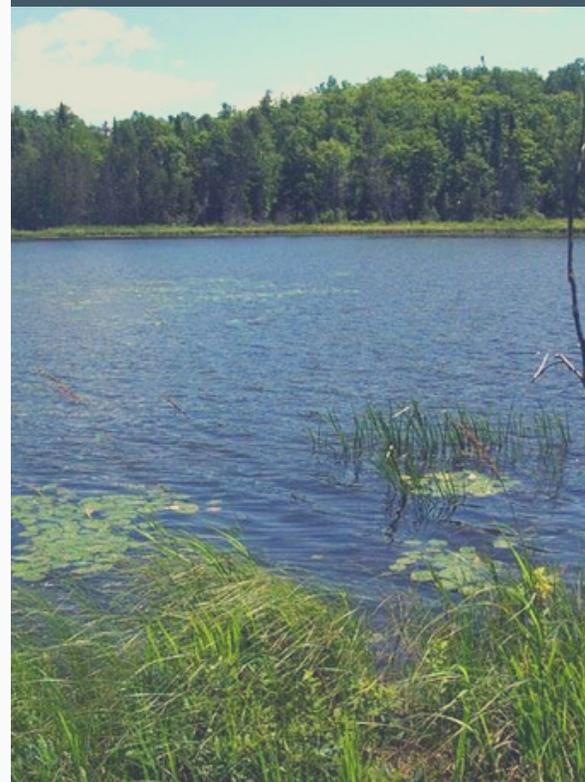
Vous risquez de contaminer
nos lacs et nos rivières.

ATTENTION!

- 1 Videz** l'eau de cale et du vivier loin du plan d'eau.
- 2 Retirez** les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et **jetez-les** loin du plan d'eau.
- 3 Nettoyez** bien remorque, bateau et autres équipements.
- 4 Répétez** l'opération à chaque fois.



« Tous les plaisanciers ont la responsabilité de procéder au lavage de leur embarcation et de leur remorque afin de préserver la santé de nos lacs. »





SÉCURITÉ INCENDIE

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU! UN NOUVEAU RÈGLEMENT MIS EN PLACE



Quel bonheur de retrouver les joies d'un bon feu extérieur, en famille ou entre amis. Saviez-vous que l'utilisation d'un foyer extérieur est réglementée à Harrington, et qu'un nouveau règlement a récemment été adopté, dans un souci de prévention des incendies?

Un permis n'est pas nécessaire pour les feux d'ambiance (feu de camp). Lorsque vous faites un feu d'ambiance pour éloigner les moustiques, égayer un pique-nique, pour une fête champêtre ou encore, en camping, les conditions suivantes doivent être respectées. Le feu d'ambiance ne peut être allumé ou maintenu allumé que dans les divers espaces suivants :

- Un foyer extérieur spécialement conçu à cet effet ayant une cheminée et un pare-étincelles;
- Un contenant incombustible;
- Un foyer en pierre ou brique avec un pare-étincelles;
- Un trou creusé dans le sol ayant une profondeur minimum de quinze (15) centimètres, de plus il doit être encerclé par des pierres ou des briques d'au moins quinze (15) centimètres de hauteur;
- Un appareil ou équipement de cuisson de plein air conçu à cette fin, tel un barbecue, appareil ou équipement de camping.

De plus, les feux d'ambiance doivent respecter les contraintes suivantes :

- La dimension du feu ne peut dépasser un (1) mètre par un (1) mètre;
- La hauteur du feu ne peut dépasser un (1) mètre;
- Aucun feu n'est autorisé si la vitesse du vent excède 20km/h;
- Aucun feu n'est autorisé si l'indice du danger d'incendie de la SOPFEU est extrême (rouge);
- Avoir au moins une personne majeure responsable sur les lieux;
- Avoir des facilités d'extinction du feu à tout instant.

UN PERMIS MUNICIPAL EST NÉCESSAIRE

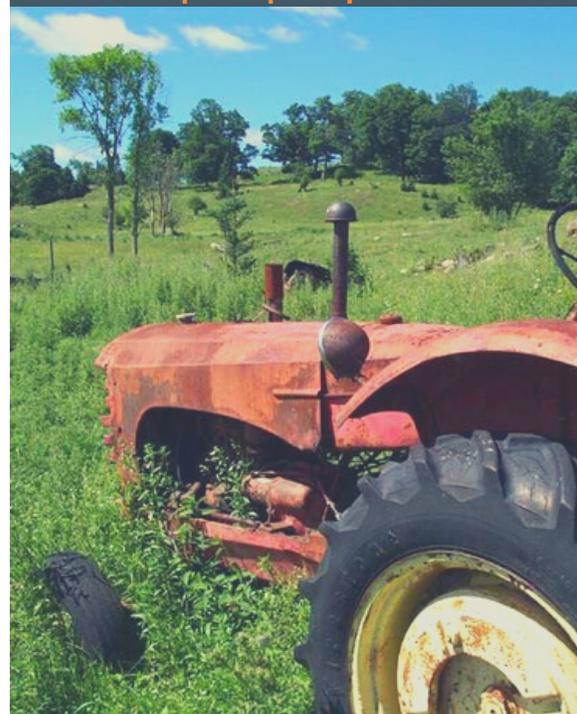
Pour tous les autres types de feu, un permis municipal sans frais est obligatoire. Merci de communiquer directement avec le personnel de la Municipalité pour plus de détails.

Pour plus de détails consultez notre site internet:
www.harrington.ca/municipalite/reglements-municipaux

Lorsqu'il est allumé, un feu extérieur doit être constamment sous la surveillance d'un adulte, et ce, tant qu'il n'a pas été éteint de façon à ne plus constituer un risque d'incendie. N'oubliez pas que les cendres peuvent rester chaudes pendant sept jours.

Il est interdit de faire un feu à l'extérieur, les jours où la vitesse du vent et des rafales excède vingt (20) km/heure.

La personne responsable du feu doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage l'indice de danger d'incendie, auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)
<http://sopfeu.qc.ca>



L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ

UN SERVICE GRATUIT POUR LES CITOYENS

Vous souhaitez vous départir de matériaux de construction, de meubles, d'électroménagers ou de produits nocifs pour l'environnement ne pouvant être collectés par le biais des collectes à domicile? Assurez-vous que ces matières soient recyclées, réutilisées ou valorisées en les apportant à l'écocentre. L'écocentre est accessible gratuitement pour les propriétaires et occupants de Harrington.

 MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE 	
Service GRATUIT réservé aux Citoyens de la Municipalité du Canton de Harrington. <ul style="list-style-type: none">Lorsque vous vous présentez à l'Écocentre, vous devez avoir avec vous une pièce d'identité et une preuve de résidence. Ex.: copie de votre compte de taxesDéchargez vous-même vos matières en suivant les indications sur place. (aucune pelle ni sac ne sont fournis)En tout temps, le préposé en charge de l'Écocentre peut prendre la décision de refuser toute matière qu'il juge non conforme, dangereuse ou relevant d'activités autres que domestique (ex.: laboratoire).	APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES <ul style="list-style-type: none">Petit électroménagerPetit appareil électriqueTélévision / lecteur vidéo ou de DVD / radioOrdinateur et périphériquesCuisinièreLave-vaisselleRéfrigérateurCongélateurClimatiseur et déshumidificateurLaveuse / Sécheuse 
MATIÈRES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION <ul style="list-style-type: none">BoisGypseMétalMatériaux secs, non recyclablesBéton, brique, pierre et cimentBardeaux d'asphalteAppareils sanitaires (bain, douche, toilette, évier)	MATIÈRES RECYCLABLES <ul style="list-style-type: none">Papier et cartonPot et bouteille de verrePlastiqueMétal
PNEUS (SANS LES JANTES) ET BATTERIES D'AUTOMOBILE ET DE CAMIONNETTE	MEUBLES ET MATELAS
RÉSIDUS DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD) <ul style="list-style-type: none">Peinture, vernis et solvantsHuile à moteur usagée (dans de petits contenants)Téléphones cellulairesAérosolsOxydantsBonbonnes de propanePesticides et engraisCartouches d'encreProduits nettoyantsAmpoules fluo compactesThermomètresExtincteurs (domestique seulement)Piles alcalines et rechargeablesTubes fluorescentsContenants de peinture en métal (vides)	
BATEAU ET REMORQUE MOINS DE 20 PIEDS, TENTE ROULOTTE MOINS DE 12 PIEDS	
L'ÉCOCENTRE EST INTERDIT AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS	

L'écocentre est situé au 2940 route 327
tout juste au nord de l'hôtel-de-ville
L'écocentre est ouvert jeudi, vendredi, samedi et lundi
de 8h à 16h jusqu'à la fin août

Pour plus de détails consultez notre site internet:
www.harrington.ca/services-aux-citoyens/ecocentre/

LA MUNICIPALITÉ EST DÉSORMAIS SUR
FACEBOOK!



Afin de mieux informer la communauté, la Municipalité a mis en ligne une page Facebook. Merci de nous suivre !
(Municipalité du Canton de Harrington)

Conserver une grande quantité de matériaux et/ou débris et/ou objet sur son terrain peut constituer une nuisance. La période estivale est un moment propice pour faire le ménage de votre terrain! Allez porter vos débris à l'écocentre, c'est gratuit!

 **ÉCOCENTRE
MATIÈRES
REFUSÉES**

- Matériaux de construction en trop grande quantité (remorque maximum 10 x 8 x 2)
- Bois enduit de créosote ou goudronné (bois contaminé)
- Bardeaux d'amiante
- Terre ou sol contaminés
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Déchets biomédicaux ex.: seringues, aiguilles et médicaments
- Carcasses d'animaux
- BCP et cyanure
- Armes, explosifs et munitions, feux d'artifices
- Pneus hors normes (ex.: pneus de tracteurs)



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON – ANNÉE 2021

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2021, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021, les revenus de la municipalité se sont chiffrés à 4 178 663 \$ alors que les charges s'élevaient à 2 891 648 \$, ce qui nous a amené à un excédent de l'exercice de 1 287 015 \$. En tenant compte des revenus d'investissement débiteurs de 676 539 \$, l'excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales s'élève à 610 476 \$.

Une fois cette conciliation à des fins fiscales effectuée, nous obtenons un excédent de 864 055 \$. À la fin de l'exercice financier 2021, la dette à long terme de la Municipalité était de 3 008 400 \$.

Au niveau des excédents accumulés au 31 décembre 2021, la Municipalité termine l'année financière 2021 avec un excédent de fonctionnement non affectés de 1 375 095 \$ et un excédent de fonctionnement affecté de 1 183 870 \$.

L'auditeur indépendant, Gariépy Buisnière CPA inc. a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité du Canton de Harrington. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Harrington au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 qui est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.

INVESTISSEMENTS EN 2021

Travaux - chemin de la Rouge : 805 119 \$
Travaux – chemin Lac-des-Esclaves : 263 110 \$
Travaux – glissières de sécurité: 27 254 \$
Belvédère chutes Lakeview : 28 124 \$
Rampes de mise à l'eau et plan des mesures d'urgence : 7 012 \$

Pierre Richard
Maire



La panne de courant en image

LE 21 MAI 2022, UNE IMPORTANTE TEMPÊTE S'EST ABATTUE SUR LE QUÉBEC ET NOTRE MUNICIPALITÉ. MERCI AUX EMPLOYÉS DE VOIRIE ET AUX POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LEUR DÉVOUEMENT EN TEMPS DE CRISE.



C'est grâce notamment à l'entraide et à la solidarité mutuelle des résidents et résidentes de Harrington que nous avons pu nous en sortir.

Merci à tous pour votre solidarité et votre entraide!





La caravane d'eau sera à la Municipalité le samedi 23 juillet 2022

Une journée d'analyse de l'eau potable sera tenue par la caravane NOTREAU à Harrington

SAMEDI LE 23 JUILLET DE 10H À 12H

Au Centre communautaire de Lost River situé au 2811 route 327 à Harrington

Cette caravane offrira la possibilité de faire analyser l'eau de votre puits à un tarif préférentiel. Il sera possible de payer sur place soit avec de l'argent comptant ou par carte de crédit. Les bouteilles stériles et les formulaires sont disponibles à l'hôtel de ville de la Municipalité durant les heures de bureau.

Analyse Bactériologique 35\$ (taxes incluses)

Coliformes totaux, E.coli et bactéries atypiques

Analyse physico-chimique et bactériologique 95\$ (taxes incluses)

Coliformes totaux, E.coli et bactéries atypiques, PH, Alcalinité, conductivité, Fer, Manganèse, Dureté totale, turbidité

État de la route 327



La route 327 est sous la juridiction du gouvernement du Québec. La municipalité de Harrington n'est pas autorisée à procéder à des réparations, même urgentes. Merci de signaler vos plaintes directement au 5-1-1. Nous sommes conscients des désagréments et dangers majeurs engendrés par l'état de la 327 et tentons par tous les moyens possibles de sensibiliser le MTQ d'intervenir d'urgence à Harrington. Le Conseil de la Municipalité a d'ailleurs passé à cet effet, une résolution le 11 juillet dernier en réclamant une intervention et des réparations d'urgence sur la 327.

Obligation de tenir son chien en laisse à l'extérieur de sa propriété



La Municipalité tient à rappeler à ses citoyens qu'en vertu de la réglementation en vigueur et afin de favoriser le bon voisinage, un chien doit être tenu en laisse lorsqu'à l'extérieur de sa propriété.



Merci de signaler vos plaintes concernant l'état de la route provinciale 327 directement auprès du Ministère du Transport sur leur ligne téléphonique dédiée le 5-1-1



**2940 route 327
Harrington,
Québec, J8G 2T1**

**Heures d'ouvertures du bureau municipal:
Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 12h30 à 16h00**

**Par téléphone au:
819-687-2122 ou 1-877-787-2122
Site Internet: www.harrington.ca**



**Pour toutes urgences,
veuillez faire le 9-1-1**